

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-6-6

Séance du jeudi 14 juin 2012

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général CG/2011-5-6-9 du 8 décembre 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des 21 octobre 2011 et 30 mai 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde des subventions d'un montant total de 47.467 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques aux deux communes dont la liste figure en annexe,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 – nature 204142 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 JUIN 2012

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03809	BRUEBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Principale	176 062,00	20%	35 212,00
IRE03805	BRUEBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Basse	36 809,00	20%	7 362,00
IRE03828	RIEDWIHR Insertion de lignes électriques et téléphoniques Place de la Mairie	24 463,00	20%	4 893,00
			Total	47 467,00